

Strasbourg, 7 février 2020

GEC (2019) rapport de novembre

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE
(GEC)**

16^e réunion

13-14-15 novembre 2019

RAPPORT

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le président (Charles Ramsden, Royaume-Uni) ouvre la 16^e réunion de la [Commission pour l'égalité de genre](#) (GEC). Il attire l'attention des participant-e-s sur certains points inscrits au projet d'ordre du jour comme l'élection du/de la président-e et deux vice-président-e-s qui doit avoir lieu le matin du dernier jour de la réunion et la désignation (par élection) des huit membres du Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG) pour lesquels le Conseil de l'Europe prendra à sa charge les frais de participation.
2. Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport. La liste des participant-e-s fait l'objet de l'annexe II.

➤ *La GEC adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document [GEC\(2019\)OJ2 révisé](#).*

II. Projet de mandat 2020-2021 de la Commission pour l'égalité de genre

3. La GEC prend note du [projet de mandat 2020-2021](#) qui doit être examiné et adopté par le Comité des Ministres dans la semaine suivant la réunion de la Commission. Elle décide, conformément au mandat, de désigner un-e rapporteur-e pour les personnes handicapées. Andreia Lourenço Marques (Portugal), seule candidate en lice, est nommée sous réserve de confirmation lors de l'adoption du mandat par le Comité des Ministres.

➤ *La GEC prend note du projet révisé de mandat de la Commission pour 2020-2021 et nomme une rapporteure pour les personnes handicapées (Andreia Lourenço Marques, Portugal).*

III. Élection du/de la président-e et deux vice-président-e-s (janvier – décembre 2020)

4. Conformément à la [Résolution CM/Res\(2011\)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés](#), leurs méthodes de travail ainsi que le [projet de mandat pour 2020-2021](#), la GEC élit Charles Ramsden (Royaume-Uni) en tant que président pour un second mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020, ainsi qu'Andreia Lourenço Marques (Portugal) et Ljiljana Loncar (Serbie) en tant que vice-présidentes, pour un an à compter du 1^{er} janvier 2020, sous réserve que les nominations soient confirmées une fois le mandat adopté par le Comité des Ministres.

➤ *La GEC élit à l'unanimité Charles Ramsden (Royaume Uni) en tant que président de la GEC, ainsi qu'Andreia Lourenço Marques (Portugal) et Ljiljana Loncar (Serbie) en tant que vice-présidentes pour un an à partir du 1^{er} janvier 2020.*

IV. Échange de vues avec Brigitte Grésy, présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, France

5. Le président souhaite la bienvenue à la réunion de la GEC, à Brigitte Grésy, présidente nouvellement nommée du [Haut Conseil à l'Égalité \(HCE\), France](#). Mme Grésy avait auparavant participé à une réunion du comité de rédaction chargé de préparer la Recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme. Elle fait part aux membres du grand débat public consacré à la lutte contre la violence faite aux femmes (*Grenelle des violences conjugales*), organisé par les autorités françaises. Par ailleurs, Mme Grésy précise que le HCE a décidé de se pencher sur la création d'un baromètre d'indicateurs susceptibles d'aider les femmes confrontées à la violence, tout au long de la chaîne procédurale, depuis le dépôt d'une plainte initiale jusqu'à la procédure judiciaire, en passant par la recherche d'un hébergement sûr et la fourniture d'une assistance psychologique. Ces indicateurs devraient être finalisés d'ici le 8 mars 2020.
6. Mme Grésy se félicite de la [Recommandation du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme](#), sachant que le HCE travaille également sur le sexisme « ordinaire ». Le Haut Conseil s'est récemment intéressé à l'humour et aux injures sexistes et a engagé en 2019 une étude sur le sexisme dans la télé réalité et les vidéoclips. Mme Grésy invite la GEC à envoyer un-e représentant-e à une prochaine session plénière du HCE pour présenter la Recommandation aux membres.
7. Pour finir, Mme Grésy évoque les autres activités menées par le HCE sur divers thèmes tels que les femmes et la diplomatie ; innovation et questions de genre ; les femmes et la santé, notamment l'accès aux soins de santé, la recherche, les médicaments destinés aux femmes et leur coût ; ou encore la gouvernance et le système français de quotas.
 - *La GEC tient un échange de vues avec Brigitte Grésy, nouvelle présidente du Haut Conseil à l'Égalité (HCE), France, et discute de sujets d'intérêts communs, y compris de la proposition qu'un-e représentant-e de la GEC vienne présenter la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme aux membres du HCE.*

V. Programme transversal du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes

1. Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023

- a. **Rapport de la conférence « Lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme »**
(Helsinki, 28-29 mars 2019)

8. Les membres sont informés de la mise à disposition, sous forme de publication, du rapport de la conférence « [Lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme \(anglais seulement\)](#) », qui s'est tenue à Helsinki, Finlande, les 28 et 29 mars 2019. Le rapport, qui a été rédigé par la rapporteure de la conférence, tient compte des propositions et commentaires formulés par les membres à la suite de la réunion de la GEC, organisée en mai 2019. Le document est à présent disponible sur le [site web de la GEC](#).

- *La GEC prend note du rapport final de la conférence « Lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme » (anglais seulement) révisé à la suite de la dernière réunion, en tenant compte des propositions et commentaires des membres.*

b. Projet de rapport annuel 2019 sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes

9. Le secrétariat présente le [Projet de rapport annuel 2019](#) préparé sur la base des contributions des membres concernant les [activités et mesures pour la réalisation des objectifs de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres](#), ainsi que les activités menées par différents secteurs de l'Organisation. Cette année, le projet de rapport contient une section thématique consacrée à la violence en ligne fondée sur le genre, élaborée à partir de la contribution d'une experte et enrichie d'apports et d'exemples des États membres et des récents travaux du Conseil de l'Europe sur ce sujet.

10. À la suite du débat mené, les membres de la GEC sont convenus que le rapport reflétait bien l'ampleur et la richesse du travail accompli pour promouvoir l'égalité de genre et que l'ajout d'une section thématique contribuait à la qualité du document. Des propositions visant à inclure davantage de bonnes pratiques des États membres sont avancées. La date limite du 15 décembre 2019 est fixée pour soumettre toute contribution additionnelle à intégrer dans le rapport ainsi que dans le document compilant l'ensemble des contributions nationales, intitulé « Activités et mesures visant à réaliser les objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres » ; celui-ci sera annexé au rapport.

- *La GEC examine le projet de rapport annuel 2019 sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et particulièrement sa nouvelle section thématique sur la violence en ligne fondée sur le genre. Les membres sont invités à envoyer toute proposition d'amendement et contribution additionnelle au secrétariat d'ici le 15 décembre 2019.*

c. Objectif 1 – prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

- Recommandation du Comité des ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme (CM/Rec(2019)1) – suites

11. Le secrétariat informe les membres du nombre de traductions de la [Recommandation CM/Rec\(2019\)1 « Prévention et lutte contre le sexisme »](#) déjà réalisées (12) et prévues (5) d'ici la fin de l'année. Les membres sont encouragés à traduire, si cela n'a pas déjà été fait, la Recommandation dans leur langue nationale afin de faciliter sa promotion.

- Outils de visibilité de la Recommandation sur le sexisme

12. Le secrétariat présente les différents outils de visibilité liés à la Campagne « *Sexisme : Vois-le. Dis-le. Stoppons-le !* » ([vidéo](#) et [page web dédiée](#)) qui sont destinés – si utilisés largement – à mieux promouvoir la Recommandation. Les membres sont là encore encouragés à traduire les différents outils et/ou à en assurer le doublage afin de faciliter l'accès de leur public national à l'information. Le secrétariat fait savoir que la vidéo a déjà été diffusée lors de plusieurs manifestations auxquelles ont participé des membres de la GEC et/ou lui-même, notamment : la réunion d'examen régional « Beijing+25 » organisée à Genève, la conférence annuelle d'Equinet à Bruxelles, le Sommet des genres sur l'égalité femmes-hommes et les sciences tenu à Amsterdam, la conférence à Strasbourg rassemblant des représentant-e-s de ministres de l'Intérieur ainsi que la conférence « #MeToo, deux ans après », tenue à Reykjavik.

13. Dans l'échange qui s'en suit, plusieurs États membres font savoir que la Recommandation et les outils de visibilité ont été diffusés et mis en ligne sur les sites web de ministères, Facebook, Instagram et d'autres plateformes internet. La Recommandation et les outils sont déjà utilisés dans le cadre de sessions de formation et d'autres d'États membres prévoient de les traduire dans leur langue nationale.

- Appel à propositions - Subvention destinée à une ONG pour promouvoir la lutte contre le sexisme

14. Le secrétariat rappelle aux membres [l'appel d'offres lancé pour accorder une subvention à une ONG afin de promouvoir la lutte contre le sexisme](#). L'objectif de l'appel est de cofinancer un projet comportant des activités menées au niveau national (dans au moins 10 pays) visant à promouvoir la mise en œuvre de la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme et complétant les actions entreprises par le Conseil de l'Europe avec les États membres. La date limite de réception des candidatures est fixée au lundi 18 novembre 2019.

La GEC

- *procède à un échange d'informations sur les activités menées au plan national en vue de promouvoir la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme ;*
- *prend note avec satisfaction des différents outils de visibilité mis au point pour promouvoir la Recommandation ci-dessus, notamment la page web dédiée et une vidéo qui a bénéficié d'un doublage et d'une traduction en plusieurs langues ;*
- *prend note de la date limite des réponses à l'appel à candidatures pour une subvention destinée à financer des actions de promotion de la Recommandation et de la campagne contre le sexisme par une ONG (18 novembre 2019).*

- Projet de rapport analytique sur le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2013)1 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias
15. Le secrétariat présente le [projet de rapport analytique sur le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec\(2013\)1 du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias](#). Le projet de rapport s'appuie sur les réponses données à un questionnaire adressé aux membres de la GEC et du [Comité directeur sur les médias et la société de l'information](#) (CDMSI), aux organismes de médias, aux régulateurs des médias et à leurs organes d'autorégulation. Des réponses ont été reçues de 34 États membres, 17 régulateurs des médias, trois organismes de médias et quatre organes d'autorégulation. Le rapport indique que des progrès ont été réalisés sur le plan législatif et politique et révèle une meilleure sensibilisation à la question de l'égalité de genre et les médias. Toutefois, le faible niveau de réponses reçues du secteur des médias proprement dit est décevant et de nombreux défis restent à relever, aussi bien en ce qui concerne le contenu des médias que les médias en tant que secteur professionnel, un point qui n'a pas été beaucoup abordé. En outre, la question du lien entre liberté des médias et égalité entre les femmes et les hommes fait encore largement débat dans certains États membres.
16. Le projet de rapport sera également communiqué au CDMSI et examiné lors de sa prochaine réunion (décembre 2019). Les membres de la GEC sont invités à transmettre au secrétariat toute contribution ou tout commentaire sur le document avant le 15 décembre 2019, après quoi les secrétariats des deux organes réviseront et finaliseront le document.
- *La GEC prend note du travail en cours pour la préparation d'un rapport de suivi de la Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias. Les membres sont invités à soumettre leurs contributions et commentaires sur le projet au secrétariat de la GEC pour le 15 décembre 2019.*
17. De plus amples informations sur les points ci-dessus figurent dans la [présentation du secrétariat](#) disponible sur le site web de la GEC.
- Présentation par Liri Kopaçi-Di Michele, cheffe du secrétariat de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire
18. Le président souhaite la bienvenue à Liri Kopaçi-Di Michele, cheffe du secrétariat de la [commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire](#) (APCE) venue évoquer les derniers travaux et activités de l'APCE visant à lutter contre le sexisme, les discours de haine sexistes et la violence à l'égard des femmes en politique. Mme Kopaçi-Di Michele attire l'attention sur les conclusions de l'étude réalisée conjointement par l'UIP et l'APCE sur le thème [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe](#), et fait part aux membres des actions spécifiques menées par l'APCE, telles que l'adoption de recommandations et résolutions, notamment celles intitulées « [Pour des parlements sans sexisme ni harcèlement sexuel](#) », et « [Vers un agenda politique ambitieux du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre](#) » ; le lancement par la Présidente de l'APCE de l'initiative [#PasDansMonParlement](#) pour sensibiliser à la prévalence du sexisme, du harcèlement sexuel et d'autres formes de violence auxquels les femmes parlementaires sont confrontées ; l'appel à

une modification du [Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire](#) pour y introduire l'interdiction explicite du sexisme, du harcèlement sexuel, de la violence sexuelle et autres comportements abusifs, ainsi que l'obligation de tenir compte des [règles du Conseil de l'Europe relatives à la protection de la dignité de la personne](#).

19. Mme Kopaçi-Di Michele confirme que l'APCE entend utiliser dans ses travaux les outils de visibilité mis au point en vue de promouvoir la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme et inclure également cette dernière dans un dossier d'information destiné à l'ensemble des parlementaires. Elle invite un-e représentant-e de la GEC à présenter ces outils lors d'une prochaine réunion plénière de la commission sur l'égalité et la non-discrimination. Elle met par ailleurs en avant l'utilité de ce document qui fournit un catalogue détaillé de mesures et d'actions à entreprendre ainsi que des critères à l'aune desquels mesurer les progrès accomplis.
20. Au cours de l'échange qui s'en suit, les discussions portent essentiellement sur les questions liées à la coopération entre les pouvoirs publics et les parlements, sur la manière d'aborder la question de l'immunité (des élu-e-s), sur l'importance de la participation des femmes à la vie politique et la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes en politique, ainsi que sur l'importance des mécanismes de plainte et des mesures disciplinaires.
 - *La GEC tient un échange de vues avec Liri Kopaçi-Di Michele, cheffe du secrétariat de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire.*

d. Objectif 2 - prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

- Échange de vues avec Marceline Naudi, présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
21. Le président souhaite la bienvenue à Marceline Naudi, la présidente récemment élue du [Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (GREVIO) pour son premier échange de vues avec la GEC. Mme Naudi indique que le suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ([Convention d'Istanbul](#)) gagne en force et bénéficie généralement du soutien des gouvernements qui reconnaissent l'importance des recommandations du GREVIO et la nécessité de les mettre en œuvre. Le GREVIO vient récemment de publier son 10^e rapport (sur la France) et, du fait des évaluations en cours à l'égard d'autres pays, près de la moitié des États parties sont désormais impliqués dans le processus d'évaluation.

22. Mme Naudi fait savoir aux membres que le GREVIO prépare actuellement un rapport d'activité couvrant les actions menées depuis sa création jusqu'en 2019. Ce rapport sera la première occasion de faire le point sur les travaux, les conclusions et les tendances émergentes en lien avec le GREVIO. Elle se félicite d'un certain nombre d'évolutions positives observées dans les pays, telles que la mise en place de nouveaux services spécialisés en matière de prévention et de répression et de mécanismes de coordination, les modifications apportées à certaines lois et politiques, afin de veiller notamment à ce que le viol soit défini par l'absence de consentement, la coordination de la prise en charge des victimes, la création de lignes d'assistance téléphonique 24 h / 7j, etc. Elle ajoute toutefois qu'il reste des défis communs à relever, comme le manque de ressources, l'absence de données complètes et détaillées (en fonction du sexe), les problèmes de protection des données, l'application au quotidien des ordonnances de protection et le financement requis pour les services de soutien.
23. Mme Naudi fait également connaître aux membres les perspectives d'actions futures du GREVIO, telles que la possibilité de préparer et soumettre des tierces interventions devant la [Cour européenne des droits de l'homme](#), la tenue d'un débat thématique sur les femmes prostituées, sa participation à un prochain échange de vues avec le Comité des Ministres sur le thème de la cyberviolence. Elle fait par ailleurs savoir que le GREVIO commencera bientôt à examiner et à discuter de la mise en œuvre des recommandations dans les premiers États ayant fait l'objet d'une évaluation, ainsi que des priorités pour le deuxième cycle d'évaluation. Pour finir, Mme Naudi dit apprécier la relation privilégiée entre la GEC et le GREVIO et espérer des opportunités de travailler ensemble, s'agissant notamment de la mise en œuvre de l'objectif stratégique visant à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (le deuxième des six objectifs que compte actuellement la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023).
- *La GEC tient un échange de vues avec Marceline Naudi, présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)*
 - Échange de vues avec Elisabeth Walaas, présidente du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)
24. Le président souhaite la bienvenue à Elisabeth Walaas, présidente du [Comité des Parties à la Convention d'Istanbul](#) qui explique aux membres en quoi le rôle du Comité des parties diffère de celui de GREVIO. Le Comité des Parties est l'instance politique du mécanisme de suivi à deux piliers de la Convention d'Istanbul. Il a pour principale fonction, en s'appuyant sur les conclusions énoncées dans les rapports du GREVIO, de formuler des recommandations spécifiques sur les améliorations souhaitables et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre dans les États membres concernés. Mme Walaas précise que les membres du Comité des parties sont convenus de mettre également à profit la plateforme de l'instance pour partager des pratiques communes et qu'ils sont encouragés à y faire part de leurs expériences. Elle insiste sur le fait que les pouvoirs publics, les parlements et la société civile doivent travailler de concert pour parvenir à une tolérance zéro à l'égard de la violence domestique. Par ailleurs, Mme Walaas remercie la présidence française du G7 d'avoir mis en avant la Convention d'Istanbul et elle

invite les membres de la GEC à saisir toutes les occasions qui se présentent pour promouvoir cet instrument.

- *La GEC tient un échange de vues avec Elisabeth Walaas, présidente du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).*

- Retour d'expérience par les États parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

25. Le président invite les membres à faire part de leurs expériences concernant le processus de ratification et/ou de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Il déclare pour commencer que si le Royaume-Uni n'a pas encore procédé à la ratification, en raison principalement de certaines questions touchant à la compétence extraterritoriale, une législation récemment adoptée pourrait avoir posé les jalons. Plusieurs délégations font savoir qu'outre la rédaction de nouveaux amendements visant à mettre la législation en conformité avec la Convention d'Istanbul, des comités chargés de traiter des droits des femmes et de certaines formes de violence sont en cours de création, ajoutant que des recherches sont menées sur des tendances spécifiques. Le Danemark, qui a ratifié la Convention en 2014, a prononcé la première condamnation aux titres des nouvelles incriminations telles que la violence psychologique.

- *La GEC tient un tour de table sur les expériences récentes des États parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, et les préparatifs en vue de sa ratification par d'autres pays.*

- Échange de vues avec Martin Kuijer, membre suppléant de la [Commission de Venise](#) (Pays-Bas), corapporteur de l'avis de la Commission de Venise sur les implications constitutionnelles de la ratification de la Convention d'Istanbul

26. Le président souhaite la bienvenue à Martin Kuijer, membre suppléant de la Commission de Venise (Pays-Bas), l'un des corapporteurs de [l'avis sur les implications constitutionnelles de la ratification de la Convention d'Istanbul](#) (adopté récemment par la Commission, le 14 octobre 2019). M. Kuijer présente le document et précise que l'Arménie, qui est en voie de ratifier la Convention d'Istanbul, a sollicité cet avis afin d'examiner certaines des éventuelles idées fausses exprimées dans le cadre du débat public en cours et de fournir des éléments supplémentaires visant à étayer ce débat. Lors de la préparation de l'avis, la Commission de Venise s'est penchée sur certaines discussions et objections à la Convention qui ont été soulevées de façon similaire dans d'autres États membres, comme le manque de valeur ajoutée par rapport au cadre juridique déjà en place, le sentiment que certains des termes et concepts de la Convention (par exemple, le genre) heurteraient ou seraient contraires à la constitution nationale et certaines traditions, le fait que cela conduirait à la création d'une instance de contrôle dotée de compétences excessives et à l'introduction de nouveaux engagements dans le domaine du droit d'asile.

27. M. Kuijer expose les conclusions de l'avis selon lesquelles la Convention d'Istanbul présente une réelle valeur ajoutée et offre des garanties complémentaires même en présence d'une solide infrastructure nationale de protection des droits humains. Le GREVIO, l'organe spécialisé participant au processus de suivi, n'est pas habilité à formuler des conclusions contraignantes et les recommandations sont en fait émises par le Comité des Parties à la Convention d'Istanbul, agissant en tant que mécanisme d'évaluation et de pression par les pairs. L'avis a conclu que la ratification de la Convention d'Istanbul n'entraîne pas en fait, et encore moins en droit, de transfert de souveraineté nationale à un organe extérieur. Par ailleurs, M. Kuijer souligne que les obligations découlant de la Convention d'Istanbul n'excèdent pas celles de la [Convention européenne des droits de l'homme](#) ou de la jurisprudence de la [Cour européenne des droits de l'homme](#).

28. M. Kuijer précise en conclusion que l'avis couvre des domaines faisant l'objet d'un débat public dans plusieurs États membres au-delà du cas de l'Arménie, et qu'il sera de ce fait utile à d'autres pays. Il ajoute que s'il appartient à chaque État membre de ratifier ou non la Convention d'Istanbul, il faut souhaiter que ce genre de décision se fonde sur un débat éclairé et que l'avis de la Commission de Venise y contribuera.

➤ *La GEC tient un échange de vues avec Martin Kuijer, membre suppléant de la Commission de Venise (Pays-Bas), corapporteur de l'avis de la Commission de Venise sur les implications constitutionnelles de la ratification de la Convention d'Istanbul.*

e. Objectif 3 - garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice

- Étude sur les bonnes pratiques destinées à promouvoir des approches sensibles à la dimension de genre pour l'accès à la justice

29. Le secrétariat expose les grandes lignes de [l'étude proposée sur les bonnes pratiques](#) destinées à promouvoir des approches sensibles à la dimension de genre pour l'accès à la justice, qui a pour point de départ le constat d'une anomalie persistante, à savoir que très peu d'affaires de violences sexuelles commises à l'encontre des femmes sont portées en justice. L'étude se fondera principalement sur des informations provenant de sources ouvertes, notamment les conclusions du GREVIO et le rapport annuel de la GEC sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, complétées par des exemples de bonnes pratiques dans trois États membres qui feront prochainement l'objet d'une visite, en décembre 2019. Le groupe chargé de l'étude sera composé d'un membre du secrétariat, d'un-e expert-e et d'un ou deux membres de la GEC. Le rapport de l'étude devrait ensuite être présenté à l'occasion d'une manifestation organisée en 2020. Les membres intéressés sont invités à contacter le secrétariat au plus tôt.

➤ *La GEC examine le concept d'une étude de bonnes pratiques en matière de promotion de l'accès à la justice sensible à la dimension de genre. Les membres de la GEC intéressés à participer à cette étude sont invités à en informer le secrétariat.*

f. Objectif 4 – assurer la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

- Expérience tirée des activités de coopération

30. Le secrétariat fait mention d'une conférence sur la participation des femmes à la vie publique et politique et à la prise de décision, organisée dans le cadre du projet « Coopération pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'action de la Fédération de Russie en faveur des femmes (2017-2022) », et tenue à Sotchi, en Fédération de Russie. Des expert-e-s d'Italie, de la République de Moldova, de Slovénie, d'Espagne et du Royaume-Uni, ainsi que le représentant français de la GEC, ont également participé à la conférence. Le secrétariat précise par ailleurs que même si la GEC ne s'est pas beaucoup penchée sur le sujet, son importance pour les États membres est indéniable.

g. Objectif 5 - protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

- Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG)

31. Le président présente le point relatif à la création d'un nouveau [Comité de rédaction sur les femmes migrantes](#) (GEC-MIG) et demande aux volontaires qui souhaitent en faire partie de se manifester. Il rappelle aux membres que si les représentant-e-s des 47 États membres sont habilité-e-s à participer, le Conseil de l'Europe ne prendra en charge les frais de participation que de huit d'entre eux. Le président précise également qu'il est important que le Comité de rédaction soit composé de membres dotés d'une expérience et/ou d'une expertise spécifique dans ce domaine. Les États membres peuvent par ailleurs proposer d'autres spécialistes (non-membres de la GEC) pour siéger au Comité. Le secrétariat ajoute que les données contenues dans la fiche d'information sur les femmes migrantes, adoptée lors de la dernière réunion, ont préparé le terrain pour les travaux du Comité tandis que le président s'accorde à dire que la future Recommandation se devra d'avoir un champ d'application étendu. Le mandat du Comité prévoit la tenue de deux réunions au cours de chacune des deux prochaines années. À l'issue de deux tours de scrutin, la GEC désigne les huit États membres dont les frais de participation seront couverts à savoir, l'Autriche, la France, la Grèce, l'Italie, Malte, le Portugal, la Serbie et la République Slovaque.

- *La GEC prend note du projet de mandat du Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG). Elle désigne aussi les huit représentant-e-s de pays membres dont les frais de participation seront couverts par le Conseil de l'Europe (Autriche, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Serbie, République Slovaque).*

- Fiche d'information sur les droits des femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

32. Le président fait savoir aux membres que la [fiche d'information « Protéger les droits des femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile »](#) adoptée lors de la dernière réunion est désormais disponible sous forme de brochure imprimée. À la demande de plusieurs membres lors de la dernière réunion, le secrétariat a également préparé [une version abrégée présentant les recommandations clés](#) qui sera bientôt disponible en format imprimé.

- *La GEC prend note de la version imprimée de la fiche d'information sur les droits des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ainsi que de la version abrégée centrée sur les recommandations clés, qu'il a été demandé de produire lors de la dernière réunion de la GEC.*

h. Objectif 6 - intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

- Compte rendu actualisé de l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Conseil de l'Europe

33. Le secrétariat informe les membres de l'intégration des questions d'égalité au sein des différentes instances, et dans les politiques et activités du Conseil de l'Europe. La session de formation annuelle des rapporteurs pour l'égalité de genre aura lieu en décembre 2019 et la Direction des ressources humaines a confirmé l'organisation d'une formation sur l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes à l'intention des agent-e-s au cours de l'année 2020. S'agissant des domaines politiques et des organes du Conseil de l'Europe, le [Comité européen de coopération juridique](#) a organisé, avec le soutien de la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes, un atelier sur l'approche intégrée de l'égalité dans le processus de réforme législative ; il a eu lieu le 12 novembre 2019 et plusieurs membres de la GEC y ont participé. En ce qui concerne les autres secteurs d'activité : un rapport sur les questions d'égalité de genre en lien avec la bioéthique est en cours d'élaboration par le [Comité de bioéthique](#) ; un nouveau projet [ElecData](#) dans le secteur de l'assistance électorale inclut des informations relatives à l'égalité femmes-hommes ; le [Groupe d'États contre la corruption](#) (GRECO) et le [Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme](#) (MONEYVAL) ont demandé conjointement la réalisation d'une étude intitulée « Genre, corruption et fraude ». Les membres sont invités à transmettre au secrétariat toute information, ainsi que tout matériel pertinent ou outil de formation relatif à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes en vue de leur publication sur le [site web de l'égalité de genre](#). De plus amples informations sur le sujet figurent dans la [présentation](#) du secrétariat disponible (en anglais seulement) sur la page du site de la GEC consacrée aux réunions, ainsi que sur la [page web](#) dédiée.

- *La GEC prend note d'une présentation d'ensemble et d'un compte rendu actualisé sur l'intégration des questions d'égalité dans les activités du Conseil de l'Europe.*

Réflexion sur le rôle de conseiller-ère principal-e pour l'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil de l'Europe

34. Le président souhaite la bienvenue à Carlien Scheele et la félicite pour sa récente nomination au poste de directrice de l'[Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes](#) (EIGE). Il l'invite à faire part aux membres de son expérience de travail avec le Conseil de l'Europe au cours des trois dernières années sur les politiques prenant en compte la notion de genre, la gestion des ressources humaines et l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Mme Scheele indique aux membres qu'il s'agit de sa dernière participation à une réunion de la GEC dans ses attributions actuelles dans la mesure où elle prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} février 2020.
35. Au cours de son mandat au Conseil de l'Europe, elle a exercé deux fonctions – conseillère principale pour l'égalité de genre et conseillère principale en ressources humaines. Elle fait part d'une réelle volonté au sein de l'Organisation à œuvrer à l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes, ajoutant qu'une approche à deux niveaux s'impose : il va sans dire que les collègues du secrétariat doivent d'abord maîtriser le sujet avant de pouvoir expliquer aux membres du Bureau et au rapporteur pour l'égalité de genre de leur comité respectif les implications de l'approche intégrée de l'égalité et ce que l'on attend de leur secteur d'activité. La reconnaissance de la valeur ajoutée de l'intégration des questions d'égalité a fait prendre conscience des effets induits en termes d'amélioration de l'élaboration des politiques et projets.
36. Mme Scheele évoque également la manière dont la communication sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a touché un grand nombre de personnes et souligne l'importance de continuer à communiquer avec les collègues. Elle précise que la stratégie des ressources humaines de l'Organisation a parfaitement intégré une perspective de genre dans tous les secteurs essentiels comme la formation, l'élaboration des contrats, etc. En tant que personne (extérieure) détachée auprès de l'Organisation, il est finalement plus facile pour elle d'aborder certains sujets avec les cadres et elle invite les États membres à envisager la désignation d'un-e conseiller-ère en détachement auprès du Conseil de l'Europe, chargé-e de prendre le relais et de poursuivre son travail.
- *La GEC prend note de la présentation de Carlien Scheele quant au rôle positif de la fonction de conseillère principale pour l'égalité et de conseillère principale en ressources humaines au Conseil de l'Europe. Comme son détachement se termine prochainement (et qu'elle prendra la direction de l'EIGE à compter du 1^{er} février 2020), elle encourage les États membres à envisager la désignation d'un-e conseiller-ère en détachement auprès du Conseil de l'Europe.*
 - Présentation par Philippe Wéry, rapporteur pour l'égalité de genre du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), de la feuille de route du CDDH concernant l'intégration de genre et les droits humains

37. Le président souhaite la bienvenue à Philippe Wéry, rapporteur pour l'égalité de genre du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), qui présente les activités du CDDH en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment le projet de [Feuille de route du CDDH concernant l'intégration de genre et les droits humains](#) (anglais seulement). M. Wéry déclare que ce document vise à fournir des conseils concrets sur la manière d'intégrer une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans les travaux du CDDH, en particulier en proposant un nouvel outil d'évaluation de l'impact selon le genre. Le CDDH concentre ses efforts sur le renforcement des droits humains et l'amélioration des mécanismes nationaux de surveillance dans ce domaine et l'intégration d'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas toujours évidente, malgré la conduite d'activités spécifiques en la matière. Il convient aussi de remédier aux disparités notables entre les femmes et les hommes qui persistent dans l'exercice effectif des droits sociaux.
38. Le secrétariat précise que la feuille de route sera soumise au CDDH lors de sa prochaine réunion fin novembre, et les membres sont invités à faire part de leurs commentaires éventuels, qui seront intégrés dans le document.

- *La GEC tient un échange de vues avec Philippe Wéry, rapporteur pour l'égalité de genre du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), au sujet du projet de feuille de route concernant l'intégration de genre et les droits humains. Les membres de la GEC sont invités à soumettre par écrit au secrétariat leurs éventuels commentaires sur la feuille de route d'ici le 22 novembre 2019.*

i. Demande du Comité des Ministres pour information et commentaires sur une Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

39. Le secrétariat présente les projets d'éléments pour une réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 2157 (2019) de l'Assemblée parlementaire intitulée « [Vers un agenda politique ambitieux du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre](#) », approuvés par les membres de la GEC.
- *La GEC adopte les éléments pour une réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 2157 (2019) de l'Assemblée parlementaire intitulée « Vers un agenda politique ambitieux du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre », et charge le secrétariat de les transmettre au Comité des Ministres.*

VI. Projets/programmes de coopération

- Aperçu général des projets de coopération menés par la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes

40. Le secrétariat présente une vue d'ensemble des projets de coopération gérés par la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Des projets sont actuellement menés en Azerbaïdjan, en Arménie, au Bélarus, en Bulgarie, en Géorgie, au Kosovo*, en Lituanie, en République de Moldova, en Roumanie, en Fédération de Russie, en République slovaque, en Slovénie, en Turquie et en Ukraine. Ils sont financés dans le cadre de divers programmes et contributions tels que les programmes conjoints avec l'UE, le Partenariat pour une bonne gouvernance, la Facilité horizontale et des subventions de la Norvège. Les projets portent principalement sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique., même si les plus nouveaux d'entre eux traitent aussi de thèmes comme la participation politique, une éducation sensible au genre, ou encore le genre et les médias. Les activités de coopération ont pour objectif global de contribuer aux six objectifs de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes. De plus amples informations sont fournies dans la [présentation](#) du secrétariat, disponible (en anglais seulement) sur le site web de la GEC ainsi que sur la [page web Projets de coopération](#).

- *La GEC prend note de la présentation sur les activités de coopération actuelles et en projet gérées par la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes.*
- Projet de partenariat pour une bonne gouvernance II - Accès des femmes à la justice : Conférence régionale « Vers la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention d'Istanbul » (7-8 avril 2020, Tbilissi, Géorgie)

41. Le président donne la parole au représentant de la Géorgie qui informe les membres de la conférence de haut niveau sur l'accès des femmes à la justice prévue à Tbilissi, les 7 et 8 avril 2020. Cette conférence entend servir de plateforme pour discuter des obstacles, solutions et bonnes pratiques dans ce domaine et sera organisée dans le cadre du projet régional « Accès des femmes à la justice » du Partenariat pour une bonne gouvernance.

- *La GEC prend note des informations fournies par la Géorgie concernant une conférence internationale de haut niveau intitulée « L'accès des femmes à la justice - Vers la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention d'Istanbul » prévue les 7-8 avril 2020, à Tbilissi, Géorgie, dans le cadre du Programme PGG II.*

VII. Discussion thématique

- Nouvelles tendances et contre-réactions à l'égalité entre les femmes et les hommes - Danemark

* Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

42. Alexander Breum Andersson (Danemark) fait une présentation sur un projet de recherche intitulé « [Mapping the Manosphere](#) » (Cartographie de la manosphère), portant sur les réactions hostiles en ligne et la manière dont les communautés d'hommes se mobilisent contre le féminisme et l'égalité entre sexes. Le projet est initié dans le cadre de la prochaine présidence danoise du Conseil nordique et des travaux menés actuellement par le Conseil concernant les propos haineux, le sexisme et le harcèlement en ligne. Certains cas récents de tueries de masse ont mis en évidence l'existence potentielle de formes de terrorisme à motivation misogyne.
43. M. Breum Andersson présente ainsi les « manosphères », ces groupes de personnes, principalement des hommes, fermement opposés au féminisme et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société. Ces groupes transnationaux, actifs principalement en ligne, ont le sentiment que le renforcement des droits des femmes et de l'égalité se fait au détriment des hommes. Ce projet de recherche a pour but d'établir la cartographie de ces tendances, y compris des liens entre ces communautés extrémistes et la culture en ligne dominante, et de fournir des recommandations pour prévenir la radicalisation et les mouvements contre l'égalité de genre.
44. Compte tenu du vif intérêt manifesté par les membres pour la présentation et les résultats escomptés du projet, le président invite M. Breum Andersson à faire un rapport lors d'une prochaine réunion de la GEC.

- *La GEC prend note de la présentation par le représentant danois d'un projet de recherche sur l'émergence de communautés extrémistes en ligne opposées à l'égalité entre les femmes et les hommes, prévu pour 2020 sous la présidence danoise du Conseil nordique des Ministres.*

VIII. Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

- Nomination de Käthlin Sander (Estonie) comme représentante de la GEC auprès du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI)
45. S'agissant de la désignation d'un-e représentant-e de la GEC au sein du nouveau [Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle](#) (CAHAI), le président rappelle aux membres que la déléguée de l'Estonie s'est proposée. Les membres approuvent sa nomination et lui assurent leur soutien dans son nouveau rôle. La première réunion du CAHAI est prévue du 18 au 20 novembre et un rapport sera présenté lors de la prochaine réunion de la GEC (mai 2020).
- *La GEC confirme la nomination de Käthlin Sander (Estonie) en tant que représentante de la GEC auprès du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI).*
-

- Présentation par Nina Lichtner, secrétariat du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY), de la compilation des ressources en ligne sur la lutte contre la violence en ligne à l'égard des femmes et des enfants
46. Nina Lichtner, secrétariat du Comité de la Convention sur la cybercriminalité, présente le projet de nouvelle [page web sur la cyberviolence](#) (mise en ligne après la réunion de la GEC) qui compile un certain nombre de ressources en ligne et propose des chapitres spécifiques sur a) le cyberharcèlement, les violations de la vie privée, la cybercriminalité et la réalité de la violence; b) l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne ; c) les infractions motivées par la haine. Il est également envisagé de mettre davantage l'accent sur les formes de violence qui touchent particulièrement les femmes. Cette ressource en ligne est le fruit des travaux d'un groupe de travail sur la cyberviolence chargé en 2016 de réaliser une étude cartographique sur les actes qui constituent la cyberviolence, notamment à l'égard des femmes et des jeunes filles. La compilation donne un aperçu de ce qui est disponible et de ce qui est en cours d'élaboration. Tout en s'attachant spécifiquement aux aspects de la justice pénale, le Groupe de travail a également adopté une approche et une vision plus larges du thème de la cyberviolence. Mme Lichtner précise par ailleurs que le phénomène de la cyberviolence est très difficile à définir dans la mesure où de nombreux actes liés par exemple au harcèlement en ligne relèvent de différentes catégories, telles que la violence sexuelle envers des enfants, le cyberharcèlement, la textopornographie, etc. La ressource est structurée en trois parties : législation (une compilation des lois nationales, ainsi que des normes internationales) ; initiatives, politiques et stratégies ; et recueil de ressources nationales et internationales (statistiques, rapports, études, lignes d'assistance téléphonique, etc.). Des statistiques ventilées devraient être fournies ultérieurement, sous réserve de disposer de données suffisantes.
47. Le secrétariat fait savoir aux participant-e-s que le thème de la violence en ligne fondée sur le genre a finalement été retenu pour faire l'objet d'une section thématique spéciale dans le Rapport annuel 2019 sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette partie du rapport, ainsi que les contributions des États membres sur le sujet, pourraient être utilement intégrées par le T-CY dans la compilation des ressources. Le secrétariat informe également la GEC de la tenue d'un échange de vues au sein du Comité des Ministres, le 12 décembre, sur le thème de la cyberviolence à l'encontre des femmes et des filles, organisé dans le cadre de la prochaine présidence géorgienne du Comité des Ministres ([lien vers une actualité](#) publiée à l'issue de l'événement).

48. Le secrétariat propose que les membres envisagent de désigner un point de contact sur la violence en ligne qui pourrait à l'avenir mener une veille quant aux développements pertinents dans ce domaine et en rendre compte lors des réunions de la GEC. La représentante de la Slovénie fait part de l'intérêt de son pays pour cette proposition.

➤ *La GEC prend note d'une présentation par Nina Lichtner, secrétariat du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY), sur une nouvelle page web compilant des ressources sur la lutte contre la violence en ligne faite aux femmes et aux enfants.*

- Présentation par Stan Frossard, secrétaire exécutif, Accord partiel élargi sur le sport (APES), de « ALL IN : Towards gender balance in sport » (TOUS ENSEMBLE : Vers une parité des genres dans le sport), un projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe sur les politiques et programmes visant à s'attaquer aux inégalités entre les femmes et les hommes dans le sport

49. Le président présente Stan Frossard, secrétaire exécutif de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), qui expose les résultats du projet « ALL IN: Towards gender balance in sport ». Ce projet conjoint Conseil de l'Europe/Union européenne vise à collecter des données et à mettre en place des stratégies d'égalité entre les femmes et les hommes sur des sujets tels que la participation, l'accès aux postes à responsabilité, l'entraînement, les médias, la violence fondée sur le genre, ainsi que les politiques liées à l'égalité de genre dans le sport. M. Frossard précise aux membres que si les conclusions du projet montrent que le sport reste un environnement éminemment masculin, l'intégration de la dimension de genre dans les différents domaines a des effets positifs. Le projet a permis de recenser un certain nombre de bonnes pratiques et a donné lieu à l'élaboration d'une boîte à outils sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport « How to make an impact on gender equality in sport - All you need to know » (Comment influencer sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport – Tout ce que vous devez savoir), ainsi que de plusieurs autres publications. Il fait également savoir aux membres que des fiches d'information sont produites à l'intention des pays participants et montre comment accéder aux données et informations contenues dans le [rapport analytique](#).

50. M. Frossard indique que les partenaires du projet sont très satisfaits et que plusieurs États membres se sont engagés à élaborer des stratégies d'égalité entre les femmes et les hommes et à traduire les outils afin de diffuser largement les informations. Il invite les membres à soutenir les partenaires nationaux dans le développement de stratégies et à envisager l'extension future du projet à de nouveaux pays participants.

51. Répondant aux questions de membres, M. Frossard précise que la question de la parité en matière d'emploi dans les organisations sportives est couverte, mais qu'aucune donnée n'est recueillie concernant les avantages pécuniaires, ajoutant que ce point pourrait être inclus dans la prochaine collecte de données. Il confirme par ailleurs l'établissement de contacts avec les autorités suisses concernant une éventuelle coopération lors des Jeux olympiques de la jeunesse, organisés en Suisse en 2020. L'Ukraine fait part de son souhait que le Conseil de l'Europe coorganise un événement sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport lors de la prochaine session de la Commission de la condition de la femme (mars 2020).

- *La GEC prend note et se félicite de la présentation par Stan Frossard, secrétariat de l'Accord Partiel élargi sur le sport (APES) des résultats du projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « ALL IN: Towards gender balance in sport », sur les politiques et programmes de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans le sport.*

IX. Coopération avec les organisations régionales/internationales

- Contribution du Conseil de l'Europe au processus d'examen Beijing+25 - suites de la réunion de l'UNECE
52. Le président fait part aux membres de sa récente participation à la [réunion d'examen régional de l'UNECE](#) tenue à Genève, les 29-30 octobre 2019. Il est intervenu lors de la session plénière pour évoquer les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la violence envers les femmes et l'importance de la Recommandation Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, et la vidéo de sensibilisation au sexisme a été diffusée aux personnes présentes. Il a également animé l'un des deux événements parallèles coorganisés par le Conseil de l'Europe sur le thème « [Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : prévalence, propositions et partenariats](#) ». Organisé en coopération avec le Conseil International des Femmes et la présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et coparrainé par la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève, le Bureau régional d'ONU Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale et le Comité ONG de la Condition de la Femme, Genève, cet événement a suscité un vif intérêt, notamment auprès de la société civile.
53. Le secrétariat fait part du deuxième événement parallèle intitulé « [La Convention d'Istanbul dans la pratique: prise en charge globale des victimes de violences sexuelles](#) » coorganisé avec la Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies à Genève. C'est la première fois que le Conseil de l'Europe apportait une contribution aussi importante à l'examen régional. Il s'agit d'une conséquence directe de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul qui permet de donner un coup de projecteur au Conseil de l'Europe dans le cadre des objectifs convenus à l'échelle mondiale et des engagements pris à Pékin. Les rapports relatifs à ces deux événements parallèles seront publiés prochainement et mis à disposition sur le site web de la GEC.
54. Au cours de la discussion qui s'en suit, les membres évoquent leurs propres impressions concernant la réunion d'examen régional et leur participation. La représentante de l'Islande s'inquiète du fait qu'ONU Femmes maintienne une position trop neutre sur la prostitution et le travail du sexe, estimant que cela favorise des reculs en la matière. Plusieurs États membres partagent le même avis et certains préconisent de tenir, à l'avenir, une discussion à ce sujet au sein de la GEC.
- *La GEC prend note d'une présentation sur la contribution du Conseil de l'Europe au processus d'examen Beijing+25, y compris la participation aux sessions plénières et la coorganisation d'événements parallèles lors de la réunion d'examen régional de l'UNECE, tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2019. Les membres discutent aussi de la contribution du Conseil de l'Europe et des États membres au processus d'examen à l'échelon mondial en 2020, notamment lors de la 64ème session de la Commission de la condition de la femme (à New York, en mars), au Forum Génération Égalité (à Paris, en juillet) et à l'Assemblée Générale des Nations Unies (à New York, en septembre). La GEC salue les opportunités d'un plus grand écho donné à la contribution du*

Conseil de l'Europe à la promotion des objectifs mondiaux en matière d'égalité de genre, grâce notamment à certaines initiatives comme la Recommandation sur le sexisme et à la portée potentiellement universelle de la Convention d'Istanbul.

- Échange de vues avec Valentina Beghini, agente technique principale, Service du genre, de l'égalité et de la diversité & OITSIDA, Organisation Internationale du Travail, au sujet de la Convention concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail
55. Le président souhaite la bienvenue à Valentina Beghini, de l'Organisation Internationale du Travail, qui fait une [présentation](#) sur la Convention récemment adoptée concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Elle déclare que les principes fondamentaux énoncés dans la Convention sont de respecter, promouvoir et réaliser le droit de toute personne à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement. La Convention s'applique à tous les secteurs, public ou privé, dans l'économie formelle ou informelle, en zone urbaine ou rurale, et prend en compte la violence et le harcèlement impliquant des tiers. Elle entrera en vigueur douze mois après sa ratification par deux États membres.
- *La GEC tient un échange de vues avec Valentina Beghini, agente technique principale, Service du genre, de l'égalité et de la diversité & OITSIDA, Organisation internationale du Travail, au sujet de la Convention concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail.*
56. Le représentant français informe les membres du prochain [Forum Génération Égalité](#) qui aura lieu à Paris, en juillet 2020. Organisé par ONU Femmes et coprésidé par la France et le Mexique, en partenariat avec la société civile et sous son impulsion, le forum est un rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui s'appuiera sur les conclusions du processus d'examen Beijing+25 et de la 64^e Session de la Commission de la condition de la femme (mars 2020). Il sera lancé à Mexico en mai 2020 et culminera à Paris entre les 7 et 10 juillet 2020. Le résultat global attendu est d'offrir un espace pour l'établissement d'un programme féministe et, plus particulièrement, le lancement de coalitions d'actions au service d'un programme d'action conjoint mené par un groupe de parties prenantes engagées. De plus amples informations sur le forum sont disponibles dans la présentation publiée sur la [page web des réunions de la GEC](#).
- *La GEC prend note de la présentation par le représentant de la France sur le Forum Génération Égalité (Paris, juillet 2020).*
 - Conseil de l'Union européenne – programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes :
 - Présidence croate (janvier-juin 2020)
57. La représentante croate fait part aux membres des activités relatives à l'égalité de genre prévues pendant la prochaine présidence croate du Conseil de l'Union européenne. Elle précise que la Croatie mettra l'accent sur le marché du travail. Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes organise deux événements en collaboration avec le ministère du Travail et des Retraites

et celui de la Démographie, de la Famille, de la Jeunesse et de la Politique sociale : une réunion du Groupe de haut niveau sur l'intégration des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes, qui sera suivie d'une conférence de haut niveau sur le thème de la « Participation des femmes au marché du travail : bénéfique pour la société ! ». Les deux événements se tiendront en janvier à Zagreb.

- *La GEC prend note du calendrier d'activités de la Croatie concernant les questions d'égalité lors de sa prochaine présidence du Conseil de l'Union européenne (janvier-juin 2020), y compris la tenue d'une réunion du Groupe de haut niveau sur l'intégration des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes (Zagreb, 28-29 janvier 2020), qui sera suivie immédiatement par une conférence de haut niveau sur la participation des femmes au marché du travail (Zagreb, 30-31 janvier 2020).*

X. Manifestations auxquelles les membres, expert-e-s et secrétariat de la GEC ont participé

58. Le président invite les membres à consulter le document [GEC\(2019\)7](#) qui liste sommairement les manifestations auxquelles ont participé des membres de la GEC ou des membres du secrétariat depuis la dernière réunion. En réponse à une question concernant la manière dont les décisions sont prises quant à la participation aux événements, le secrétariat précise que cela dépend de l'invitation et du format de l'événement, et donc de la personne la mieux placée pour y participer. Parfois, un membre du secrétariat assistera à une manifestation afin de donner un aperçu de l'approche du Conseil de l'Europe sur un sujet particulier, sachant que les membres de la GEC peuvent également être sollicités s'ils ont fait part de leur intérêt ou de leur expertise sur le sujet en question. Par ailleurs, un-e membre de la GEC et de l'État membre qui accueille une manifestation internationale peut aussi se trouver le/la mieux placée-e pour y participer et dès lors que des considérations budgétaires entrent également en ligne de compte dans la prise de telles décisions.

- *La GEC prend note du document de synthèse des manifestations auxquelles ont participé les membres de la GEC et du secrétariat depuis la dernière réunion.*

XI. Activités actuelles et à venir au niveau national et international

- Calendrier des activités du Conseil de l'Europe concernant l'égalité entre les femmes et les hommes :
 - Présidence française (mai-novembre 2019)
 - Présidence géorgienne (novembre 2019-mai 2020)
 - Présidence grecque (mai-novembre 2020)

59. Le représentant français rend compte de la présidence française actuelle du Conseil de l'Europe, ajoutant qu'elle a été très active et que des événements sont encore prévus jusqu'à la fin de l'année. Il évoque la conférence de haut niveau sur les droits de l'enfant qui a lieu en même temps que la réunion de la GEC au Conseil de l'Europe et traite des conséquences de la violence envers les femmes et les enfants, ainsi que des stéréotypes. Une réunion de la Plateforme des mécanismes indépendants internationaux et régionaux sur la violence à l'égard des femmes et les droits des femmes a également été organisée et une campagne de promotion de la dimension universelle de la Convention d'Istanbul a été programmée avec le soutien de l'Organisation et

d'autres États membres. Par ailleurs, les priorités des futures présidences de l'Union européenne ont aussi été examinées et l'une d'entre elles portera sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

60. La représentante géorgienne fait part aux membres de deux événements qui se dérouleront pendant la prochaine présidence géorgienne. Le premier est l'échange de vues informel sur la cyberviolence à l'égard des femmes et des filles, évoqué précédemment, qui aura lieu au sein du Comité des Ministres le 12 décembre, à Strasbourg. Le deuxième consistera en un événement organisé en marge de la session de la Commission de la condition de la femme à New York qui portera également sur la cyberviolence. Elle ajoute que ce phénomène largement répandu qui touche les femmes et les filles exige une réflexion approfondie. Enfin, elle précise qu'elle tiendra la GEC informée de tout autre événement pertinent organisé pendant la présidence de son pays.
61. La représentante grecque fait savoir aux membres que les autorités de son pays souhaiteraient tenir la conférence thématique de la GEC à Athènes, pendant la présidence grecque. Elle indique qu'il est encore trop tôt pour confirmer les dates, mais que dans la mesure du possible, les autorités envisageraient aussi d'accueillir la 18^e réunion de la GEC au cours du second semestre de 2020. L'autonomisation économique des femmes, la manière dont la crise a touché les femmes, ainsi que l'économie numérique sont autant de sujets envisagés pour la conférence. De plus amples informations seront communiquées aux membres de la GEC dès qu'elles seront disponibles.
- *La GEC prend note du calendrier prévisionnel des activités sur l'égalité, des présidences française (mai-novembre 2019), géorgienne (novembre 2019-mai 2020) et grecque (mai-novembre 2020) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.*

XII. Divers

62. La représentante de l'Estonie informe les membres de la tenue, en 2020, d'une conférence internationale sur les hommes et l'égalité des chances. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un cycle de conférences dont certaines ont déjà été accueillies dans d'autres États membres (Luxembourg, Suède). Elle espère que la GEC y sera représentée.
- *La GEC prend note de la conférence internationale sur les hommes et l'égalité des chances qui sera organisée en Estonie en 2020.*

XIII. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques

63. Plusieurs membres de la GEC proposent des points à inscrire au projet d'ordre du jour de la prochaine réunion. À l'instar des réunions précédentes, le secrétariat transmettra toutes les propositions au président pour décision.
- *La GEC prend note des propositions de tenir des débats thématiques sur les approches en matière de prostitution - la neutralité encourage-t-elle les réactions hostiles et est-elle en accord avec la Convention d'Istanbul et le Programme d'action de Beijing ? (Islande) ; le changement climatique (Espagne) ; les mécanismes nationaux/institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes*

(Ukraine, France) ; le 30^e anniversaire de la révolution pacifique dite « Révolution de Velours » (République slovaque) ; l'examen du Programme d'action de Beijing (France, Islande) ; santé et droits en matière de sexualité et de procréation (Serbie) ; et de définir comment et qui informer des résultats de ces débats.

XIV. Dates des prochaines réunions

64. Le président annonce les dates proposées pour la prochaine réunion de la GEC, qui recueillent l'approbation des membres. Compte tenu des discussions en cours avec les autorités grecques concernant les événements susceptibles d'être organisés dans le cadre de leur prochaine présidence du Comité des Ministres, les dates et le lieu de la 18^e réunion de la GEC seront confirmés début 2020 et communiqués aux membres.

- *La GEC prend note de la date de la prochaine réunion de la GEC : 17^e réunion - Strasbourg, 27-29 mai 2020. Dans l'attente de l'issue des discussions avec la présidence grecque, le lieu et la date de la 18^e réunion seront confirmés en début d'année 2020.*

XV. Adoption du rapport abrégé de la 16^e réunion de la GEC (13-14-15 novembre 2019)

- *La GEC adopte le [rapport abrégé de sa 16^e réunion](#) (13-14-15 novembre 2019) et décide de le transmettre au Comité des Ministres.*

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

- I. **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
Projet d'ordre du jour *GEC(2019)OJ2 Révisé*
- II. **Projet de mandat 2020-2021 de la Commission pour l'égalité de genre**
Projet de mandat
 - Nomination d'un-e Rapporteur-e pour les personnes handicapées
- III. **Élection du/de la président-e et deux vice-président-e-s (janvier – décembre 2020)**
- IV. **Échange de vues avec Brigitte Grésy, présidente du Haut Conseil à l'Égalité, France**
- V. **Programme transversal du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes**
2. **Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023**
- a. **Rapport de la conférence « Lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme »**
 (Helsinki, 28-29 mars 2019) *Publication (anglais seulement)*
- b. **Projet de rapport annuel 2019 sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes**
GEC(2019)9
- Les activités et mesures pour la réalisation des objectifs de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres*
- GEC(2019)8*
- c. **Objectif 1 – prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme**
- Recommandation du Comité des ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme (CM/Rec(2019)1) – suites
 - Outils de visibilité sur la recommandation sur le sexisme
Vidéo et Infographique
 - Appel à propositions – Subvention destinée à une ONG pour promouvoir la lutte contre le sexisme

- Projet de rapport sur le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias

GEC(2019)10 (anglais seulement)

- Présentation par Liri Kopaçi-Di Michele, Cheffe du Secrétariat de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire *Présentation orale*

d. Objectif 2 – prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

- Échange avec Marceline Naudi, présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
- Échange avec Elisabeth Walaas, présidente du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)
- Retour d'expérience par les parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul
- Échange de vues avec Martin Kuijer, membre suppléant de la Commission de Venise (Pays-Bas), Co-Rapporteur de l'avis de la Commission de Venise sur les implications constitutionnelles de la ratification de la Convention d'Istanbul

Avis de la Commission de Venise

e. Objectif 3 – garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice

- Étude sur les bonnes pratiques en matière de promouvoir des approches de l'accès à la justice sensibles à la dimension de genre

Note conceptuelle

GEC(2019)13

f. Objectif 4 – assurer la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

- Expérience tirée des activités de coopération *Présentation orale*

g. Objectif 5 – protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

- Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG)

Projet du mandat

Projet du mandat

Fiche d'information sur les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

Version intégrale

Recommandations clés

Publication

GEC(2019)12 abrégé

h. Objectif 6 – intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

- Présentation de l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Conseil de l'Europe *Présentation orale*
- Réflexion sur le rôle de conseiller-ère principal-e pour l'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil de l'Europe *Présentation orale*
- Présentation par Philippe Wéry, Rapporteur sur l'égalité de genre du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) de la feuille de route du CDDH concernant l'intégration de genre et les droits humains

GEC(2019)15 (anglais seulement)

i. Demande du Comité des ministres pour information et commentaires sur une Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

*Eléments pour une réponse au Comité des Ministres sur la Recommandation 2157 (2019)
« Vers un agenda politique ambitieux du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre »
GEC(2019)16*

VI. Projets/programmes de coopération

- Aperçu général des projets de coopération menés par la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes *Présentation orale*
- Projet du partenariat pour une bonne gouvernance II – Accès des femmes à la justice : Conférence régionale « Vers la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention d'Istanbul » (7-8 avril 2020, Tbilissi, Géorgie) *Présentation orale*

VII. Discussion thématique

Nouvelles tendances et contre-réactions à l'égalité entre les femmes et les hommes – Danemark

VIII. Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

- Nomination de Käthlin Sander (Estonie) comme représentante de la GEC sur le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI)

- Présentation par Stan Frossard, Accord Partiel élargi sur le sport (APES) « ALL IN : Towards gender balance in sport » projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe sur les politiques publiques pour s'attaquer aux inégalités entre les femmes et les hommes dans le sport *Présentation orale*
- Présentation par Nina Lichtner, Secrétariat du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY), sur la compilation des ressources en ligne sur la lutte contre la violence en ligne à l'égard des femmes et des enfants

IX. Coopération avec les organisations régionales/internationales

- Contribution du Conseil de l'Europe au processus d'examen Beijing+25 – suites de la réunion de l'UNECE *GEC(2019)14*
- Échange de vues avec Valentina Beghini, *Senior Technical Officer, Gender Equality and Diversity & ILOAIDS Branch*, Organisation internationale du Travail au sujet de la Convention sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail *Convention OIT*
- Calendrier de l'Union européenne – activités concernant les questions d'égalité entre les femmes et les hommes :
 - Présidence croate (janvier-juin 2020)

X. Manifestations auxquelles les membres de la GEC, les expert-e-s et le Secrétariat ont participé *GEC(2019)7*

XI. Activités actuelles et à venir au niveau national et international

- Calendrier du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes :
 - Présidence française (mai-novembre 2019)
 - Présidence géorgienne (novembre 2019-mai 2020)
 - Présidence grecque (mai-novembre 2020)

XII. Divers

XIII. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques

XIV. Dates des prochaines réunions

- 17^{ème} réunion de la GEC, Strasbourg, 27-28-29 mai 2020 (Salle 7 – Palais)
- 18^{ème} réunion de la GEC, Strasbourg, 2-3-4 décembre 2020 (Salle 7 – Palais)

XV. Adoption du rapport abrégé de la 16^{ème} réunion de la GEC (13-14-15 novembre 2019)

Calendrier des événements et des réunions à venir

- *CSW New York, 9-20 mars 2020*
- *17^{ème} réunion de la GEC, Strasbourg, 27-28-29 mai 2020*
- *18^{ème} réunion de la GEC, Strasbourg, 2-3-4 décembre 2020*

ANNEXE II

Liste des participant-e-s

Representatives/Représentant-e-s**Albanie**

Sidita GJIPALI

Andorre

Mireia PORRAS GARCIA

Arménie

Hasmik SIMONYAN

Autriche

Eva FEHRINGER

Azerbaïdjan

Ulfat MACHANOV

Belgique

Alexandra ADRIAENSSENS

Bulgarie

Irina IVANOVA

Croatie

Gordana OBRADOVIĆ DRAGIŠIĆ

Chypre

Andri SAVVA

République tchèque

Radan ŠAFAŘIK

Jan ŠKERŮ

Danemark

Alexander BREUM ANDERSSON

Estonie

Käthlin SANDER

France

Alexis RINCKENBACH

Géorgie

Ana IVANISHVILI

Sophio JAPARIDZE

Allemagne

Filip NIEMIEC

Grèce

Christina AGORITSA

Hongrie

Rita NAGYLAKI

Islande

Rósa ERLINGSDÓTTIR

Italie

Chiara CATAPANO

Michele PALMA

Lettonie

Agnese GAILE

Lituanie

Aurelija MINEIKAITE

Luxembourg

Ralph KASS

Malte

Renee LAIVIERA

République de Moldova

Lilia PASCAL

Monaco

Corinne MAGAIL-BOURDAS

Monténégro

Biljana PEJOVIĆ

Pays-Bas

Basim AL ALOUSI

Macédoine du Nord

Elena GROZDANOVA

Norvège

Anette HOEL

Lise ØSTBY

Pologne

Wiesława KOSTRZEWA-ZORBAS

Portugal

Andreia LOURENÇO MARQUES

Fédération de Russie

Olga OPANASENKO

San-Marin

Yuliana Andrea TRENZIA

Serbie

Ljiljana LONCAR

République Slovaque

Marek SIMON

Slovénie

Jasna JERAM

Espagne

Ana ARRILLAGA ALDAMA

Suède

Karin BENGTON

Suisse

Thomas THENTZ

Turquie

Onur DİNÇER

Ukraine

Oleh KOVAL

Kateryna LEVCHENKO

Yaroslava SOCHKA

Royaume-Uni

Charles RAMSDEN (Chairperson)

* * *

OBSERVATEURS PERMANENT**Saint Siège**

Anne-Julie KERHUEL

Mexique

Lorena ALVARADO QUEZADA

**Délégation de l'Union Européenne auprès
du Conseil de l'Europe**

Andrea ROMEO

* * *

ETATS NON-MEMBRES**Maroc**

Rachid MEZIANE

Tunisie

Hamida MOHALLEL

Aloui HAYET

* * *

ORGANISATIONS INTERNATIONALES**Organisation internationale du Travail**

Valentina BEGHINI

Senior Technical Officer, Gender Equality
and Diversity & ILOAIDS Branch**Européen pour l'égalité entre les femmes et
les hommes**

Maruša GORTNAR

Cheffe des opérations

* * *

AUTRE**Haut Conseil à l'Égalité France**

Brigitte GRÉSY

Présidente

Cléa LE CARDEUR
Commissaire aux affaires internationales
et européennes

Université d'Utrecht
Alexandra TIMMER
Professeure Associée

Lucia VAN DER MEULEN

**ORGANES ET COMITES DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

**Conférence des Organisations
internationales non-gouvernementales
du Conseil de l'Europe**
Anne NEGRE
Vice-Présidente en charge de l'Egalité

**Alliances Internationale pour les
Femmes auprès du Conseil de l'Europe**
Anje WIERSINGA

Commission de Venice
Martin KUIJER
Membre suppléant (Pays-Bas),
Co-Rapporteur de l'avis de la
Commission de Venise sur les
implications constitutionnelles de la
ratification de la Convention d'Istanbul

**Groupe d'experts sur la lutte contre la
violence à l'égard des femmes et la
violence domestique (GREVIO)**
Marceline NAUDI
Présidente

**Comité des Parties à la Convention du
Conseil de l'Europe sur la prévention et
la lutte contre la violence à l'égard des
femmes et la violence domestique
(Convention d'Istanbul)**
Elisabeth WALAAS
Présidente

**Comité directeur pour les droits de l'homme
(CDDH)**

Philippe WÉRY
Rapporteur sur l'égalité de genre

SECRETARIAT

**DIRECTION GENERALE DE LA
DEMOCRATIE**

**Direction de la Dignité Humaine de
l'Egalité et de la Gouvernance**
Claudia LUCIANI
Directrice

**Service de la dignité humaine et de l'égalité
de genre**
Daniele CANGEMI
Chef de Service

Mehdi REMILI
Coordinateur
Coopération avec le Sud de la
Méditerranée

**Division pour l'égalité entre les femmes
et les hommes**
Caterina BOLOGNESE
Secrétaire de la GEC
Cheffe de Division
E-mail: caterina.bolognese@coe.int

Christophe SPECKBACHER
Responsable de Programme, Politiques
sur l'égalité entre les femmes et les
hommes
E-mail: christophe.speckbacher@coe.int

Cécile GRÉBOVAL
Responsable de Programme, Approche
intégrée de l'égalité entre les femmes et
les hommes
E-mail: cecile.greboval@coe.int

Adrienne LOOBY
Co-Secrétaire de la GEC
E-mail: adrienne.looby@coe.int

Anne BRUNELLIERE
Assistante administrative
E-mail: anne.brunelliere@coe.int

Evrydiki TSELIYOU
Assistante administrative
E-mail: evrydiki.tseliou@coe.int

Renforcement des capacités et projets de coopération

Marta BECERRA
Cheffe de l'Unité
E-mail: marta.becerra@coe.int

Sara HAAPALAINEN
Conseillère en politiques

Anca SANDESCU
Responsable de projet de coopération

Jenna SHEARER-DEMIR
Conseillère de programme

Alla KRYTYNSKAIA
Assistante de projet

* * *

Direction de l'anti-discrimination

Service des droits des enfants et des valeurs du sport

Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES)

Stan FROSSARD
Secrétaire exécutif
E-mail: stan.frossard@coe.int

DIRECTION GENERALE DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT

Secrétariat de l'Accord partiel élargi pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

Simona GRANATA-MENGHINI
Secrétaire adjointe
Email: simona.granata-menghini@coe.int

Médias et gouvernance de l'Internet

Urska UMEK
E-mail: urska.umek@coe.int

Cybercriminalité

Nina LICHTNER
E-mail: nina.lichtner@coe.int

Bioéthique

Myrto KARYDI
Stagiaire

* * *

Assemblée parlementaire- Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Liri KOPACI-DI MICHELE
Cheffe du Secrétariat
E-mail: liri.kopaci-dimichele@coe.int

Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme

Claudia LAM
Conseillère

Antonella CRICHIGNO
Stagiaire

Direction des Ressources Humaines

Carlien SCHEELE
Conseillère principale en ressources humaines

**Congrès des Pouvoirs Locaux et
Régionaux**
Leire ZAPIAIN
Stagiaire

* * *

Interprét-e-s
Elisabetta BASSU
Rebecca BOWEN
Didier JUNGLING
Isabelle MARCHINI

* * *